
MAIRIE de CHAMPENOUX

54280

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CCAS**

SEANCE du 14 avril 2021

Membres en exercice : 11
Membres présents : 08
Membres votants : 10

Date de convocation :	08/04/2021
Transmis à la Préfecture :	16/04/2021
Publication :	16/04/2021

L'an deux mil-vingt-un, le quatorze avril, à dix-huit heures et trente minutes, le CCAS de la Commune de CHAMPENOUX s'est réuni en Mairie après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Serge FEGER, président.

Etaient présents : Mmes Corinne GENIN, Corinne RIPPA MADONNA, Corinne FAVIER, Yvette ANTOINE, Marie COINCE, Gisèle HARTEK, Messieurs Adoum DJIBRINE HAROUN et Serge FEGER.

Était absente : Madame Karine FELIX.

Etaient absentes excusées : Madame Frédérique FEGER, Madame Astrid MARCHAL.

Ont donné procuration : Madame Frédérique FEGER à Madame Yvette ANTOINE, Madame Astrid MARCHAL à Madame Corinne FAVIER.

Secrétaire de séance : Monsieur Adoum DJIBRINE HAROUN.

**Objet : Finances locales : Décisions budgétaires (7.1) : Compte de gestion
2020 – M14 :**

Le Compte de Gestion pour l'année 2020, dressé par le Trésorier Principal, est conforme au Compte Administratif 2020 du CCAS. Il n'appelle ni réserve, ni observation de la part des Membres du CCAS.

**Objet : Finances Locales : Décisions budgétaires (7.1) : Compte administratif
2020**

Sous la Présidence de Serge FEGER, Président, s'effectue la lecture du Compte Administratif de l'année 2020. Après la sortie de Monsieur FEGER s'effectue le vote du Compte Administratif 2020.

Fonctionnement

Dépenses réalisées : 851,88€
Recettes réalisées : 14 791,25€

Résultat de clôture de l'exercice

Fonctionnement : 13 939,37€

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

➤ **APPROUVE** le Compte Administratif 2020 du CCAS.

Objet : Finances Locales : Décisions budgétaires (7.1) : Affectation du résultat – M14

Les membres du CCAS, réuni sous la présidence de Monsieur Serge FEGER, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2020,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	4 148,12€
- un excédent reporté de :	9 791,25€
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	13 939,37€

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

Au compte 002 excédent de fonctionnement de **13 939,37€**

Objet : Finances Locales : Décisions Budgétaires (7.1) : Budget Primitif CCAS 2021 – M14

Le Président expose le projet de Budget Primitif 2021 qui se décompose comme suit :

Fonctionnement

Dépenses :	18 939,37€
Recettes :	18 939,37€

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

➤ **APPROUVE** le Budget du CCAS – M 14 de l'année 2021.

Ordre du jour :

- Compte de gestion 2020-M14
- Vote du compte administratif 2020
- Affectation du résultat M14
- Vote du Budget CCAS année 2021-M14

Serge FEGER, Président	Corinne GENIN	Corinne RIPPA-MADONNA	Astrid MARCHAL
Corinne FAVIER	DJIBRINE HAROUN Adoum	Gisèle HARTER	Karine FELIX
Frédérique FEGER	Yvette ANTOINE	Marie COINCE	